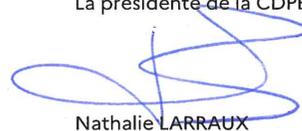


(Information sur les avis obligatoires de la CDPENAF, donnés à titre consultatif (hormis les avis conformes), qui ne préjugent en rien des décisions finales prises par les autorités administratives compétentes sur les projets ci-dessous listés)

Type AU	Demandeur	Nature du projet	Commune du projet	Avis
PLU/ PLUi	GAVALLET François	Aménagement d'une grange en résidence principale et son assainissement	MOUTON	Avis FAVORABLE
RNU2	RONDEAU Thomas	Construction d'un bâtiment agricole pour le stockage de matériel, un chai de vinification et un atelier	SAINT-CYBARDEAUX	Avis DÉFAVORABLE - Motif de refus : Le besoin est avéré mais l'implantation du projet est excessivement consommateur d'espace agricole. Une nouvelle implantation est à rechercher en limitant l'artificialisation de la parcelle (ex : rapprochement du bâtiment de la route notamment) tout en maintenant l'insertion paysagère par des haies multi-strates d'espèces locales bénéficiant du label «Végétal Local, localisation Sud-Ouest».
RNU4	HUYGENS-THOLEN Léonard	Aménagement d'un mini-camping de 6 places	BEAULIEU-SUR-SONNETTE	Ajourné
PLU/ PLUi	SAS IEL ENR 100 – M. Ronan MOALIC	Construction d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Picardes »	HIESSE	Avis RÉSERVÉ avec remarques : - manque d'éléments sur l'identité du futur éleveur et sur sa qualification à la conduite d'un élevage ovin (dont le caractère de plein air intégral pose question), - la hauteur des panneaux au point le plus bas n'est pas adapté à un pâturage ovin (1,10 m minimum étant requis), - absence d'éléments sur la préservation des enjeux biodiversité et sur le traitement des zones humides des parcelles, - interrogation sur la réalité de la production d'herbe sous les panneaux au vu de leur largeur effective.
CC N	LIGNEUL Michaël	Construction d'un bâtiment photovoltaïque pour le stockage de matériel, de fourrage et de céréales	MONTMOREAU	Avis FAVORABLE avec la réserve que le bâtiment pourrait être plus compact.
CC N	SAS AKUO WESTERN EUROPE AND OVERSEAS – M. Steve ARCELIN	Projet de centrale agrivoltaïque au sol – Agrinerie de Montmoreau	MONTMOREAU	Avis FAVORABLE.
CC N	EI LANDREVIE Mickaël	Construction d'un bâtiment agricole pour le stockage de palettes de chargement, de fourrage et de matériel agricole	CHIRAC	Avis DÉFAVORABLE - Motif de refus : L'absence de bardage semble peu conforme avec l'usage du stockage de fourrage. Un bardage sur 2 côtés minimum est à prévoir. A défaut, la nécessité agricole du bâtiment ne paraît pas avérée, la construction étant inadaptée à sa destination.
CC N	EARL ROC DES GRANDS VIGNES – Mme MARCHADIER-DEVIGE Cécile	Construction d'un bâtiment agricole pour stockage de matériel	FOUSSIGNAC	Avis FAVORABLE avec prescriptions : Étudier dans la mesure du possible une implantation moins impactante pour le terrain et le voisinage. Le bâtiment devra être doté d'un toit double pente et la haie devra être maintenue. En matière d'architecture, il est conseillé de prendre connaissance du guide conseil sur les bâtiments agricoles réalisé par le CAUE et la Chambre d'Agriculture de la Charente, disponible sur le site internet du CAUE.
RNU2	EARL VIGNERON – M. VIGNERON Dominique	Construction d'un bâtiment agricole pour le stockage de matériel	SAINT-CYBARDEAUX	AVIS TACITE (favorable)
CC N	SARL DU MANIGOT – M. LOUVET Maxime	Construction d'un petit local en bois de stockage de matériels	BELLEVIGNE (Eraville-Malaville-Touzac Nonaville-Viville)	AVIS TACITE (favorable)

Pour la préfète,
La présidente de la CDPENAF,



Nathalie LARRAUX